

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en visioconférence, le **mardi 18 janvier 2022** à compter de **18 h**.

À laquelle sont présents par visioconférence :

Monsieur Frédéric Galantai, maire  
Monsieur Vincent Noël, conseiller  
Monsieur Patrick Dion, conseiller  
Madame Karine Laroche, conseillère  
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère  
Madame Sylvie Major, conseillère  
Madame Julie Simoneau, conseillère  
Madame Paule Fontaine, conseillère  
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Frédéric Galantai.

Sont également présentes par visioconférence :

Madame Nathalie Leclaire, directrice générale  
Maître Karine Patton, greffière

*Suivant les arrêtés ministériels émis dans le contexte des mesures d'urgence sanitaire entourant la pandémie de la COVID-19, la séance est tenue en visioconférence, sans la présence du public, et est enregistrée intégralement. Elle est mise en ligne dans les jours suivants sur le site Internet de la Ville. Cette procédure permet aux citoyens de suivre les délibérations du conseil et d'entendre les réponses à leurs questions préalablement transmises par écrit.*

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **2. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE**

2.1 Adoption de l'ordre du jour.

2.2 Adoption des procès-verbaux.

- i. Séance ordinaire du 6 décembre 2021, séances extraordinaires du 14 décembre 2021 à 18h30, 18h45 et 19h ainsi que séance extraordinaire du 17 décembre 2021 à 8h.

2.3 Appuis financiers et demandes diverses.

- i. Aide financière à la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine.
- ii. Aide financière à une athlète laprairienne en triathlon.
- iii. Demande d'autorisation pour tenir une course pour une levée de fonds dans les rues et le sentier multifonctionnel de La Prairie.

- 2.4 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par la directrice générale.
- 2.5 Dépôt- Rapports d'audit de la Commission municipale du Québec.
- 2.6 Désignation des représentants de la Couronne-Sud pour les postes de membres du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (EXO).
- 2.7 Approbation du règlement d'emprunt numéro 2021-03 de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie (RAEBL).
- 2.8 Nomination des représentants du conseil municipal au comité de protection du patrimoine bâti.
- 2.9 Nomination des membres du comité de toponymie.
- 2.10 Nomination d'un représentant du conseil municipal substitut auprès de l'Office municipal d'habitation de Roussillon Est.
- 2.11 Remplacement d'un représentant du conseil municipal au comité de retraite des employés de la Ville de La Prairie.
- 2.12 Position de la ville - Maintien de l'entente avec la Régie intermunicipale de police Roussillon.

### **3. CONSULTATIONS PUBLIQUES**

### **4. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

- 4.1 Adoption du règlement numéro 1480-M modifiant le règlement numéro 1281-M concernant le comité consultatif d'urbanisme.
- 4.2 Adoption du second projet de règlement numéro 1250-46 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de modifier la limite des zones C-212 et H-216.
- 4.3 Présentation et dépôt projet de règlement numéro 1482-M modifiant le règlement numéro 1267-M prévoyant certaines mesures relatives aux alarmes-incendies non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique.
- 4.4 Avis de motion 2022-01 - Règlement numéro 1482-M modifiant le règlement numéro 1267-M prévoyant certaines mesures relatives aux alarmes-incendies non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique.

### **5. OCTROI DE CONTRATS**

- 5.1 Octroi d'un contrat pour les services d'entretien des systèmes de ventilation, de climatisation, de chauffage et d'humidification des bâtiments municipaux.

- 5.2 Octroi d'un contrat de services arboricoles pour abattage d'arbres.
- 5.3 Autorisation de signature - Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des logiciels PG Solutions.

**6. COMMUNICATIONS**

**7. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS**

- 7.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.
- 7.2 Achat d'équipements, de matériel divers et d'honoraires professionnels - autorisation de dépenses au fonds de roulement.
- 7.3 Affectation d'excédents réservés suite à l'adoption du budget 2022.
- 7.4 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier local 2021.

**8. GÉNIE**

- 8.1 Approbation de la programmation révisée pour les travaux TECQ 2019-2023.

**9. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

**10. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE**

- 10.1 Retrait de la demande de subvention au programme Aide au développement des infrastructures culturelles du ministère de la Culture et des Communications.

**11. RESSOURCES HUMAINES**

- 11.1 Embauche d'un greffier adjoint au Service du greffe et des affaires juridiques.
- 11.2 Embauche d'une adjointe administrative à la mairie.
- 11.3 Nomination d'un lieutenant à temps partiel au Service de sécurité incendie.
- 11.4 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'un opérateur d'usine et assistant aux stations de pompage au Service du génie.
- 11.5 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'un brigadier scolaire au Service des ressources humaines.
- 11.6 Changement de statut d'un journalier au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.
- 11.7 Refonte de la politique de santé et sécurité au travail.
- 11.8 Abolition du poste de coordonnateur aux affaires politiques.

**12. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

12.1 Nomination des membres du comité de sécurité civile et des responsables de missions.

**13. TRAVAUX PUBLICS**

**14. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

14.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 1<sup>er</sup> décembre 2021.

14.2 Dérogations mineures.

i. Demandes de dérogations mineures.

14.3 PIIA.

i. Demandes de PIIA - Comité consultatif d'urbanisme - Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

14.4 Désignation d'un représentant de la Ville et d'un citoyen du secteur du Faubourg du golf au comité de surveillance du dépôt de matériaux secs de la compagnie Ecoservices Tria inc. pour l'année 2022.

**15. VARIA**

**16. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette séance est tenue sans la présence du public afin d'éviter le déplacement ou le rassemblement de personnes dans le contexte de la pandémie du coronavirus. Toutefois, les citoyens ont été invités à adresser au conseil leurs questions par écrit.

Des questions de la part de citoyens ont été reçues et le maire y répond.

Les citoyens pourront prendre connaissance de ces réponses en consultant l'enregistrement de la séance diffusé sur le site Internet de la Ville.

**2022-01-001**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Denis Girard

**APPUYÉ DE :** madame Sylvie Major

et résolu unanimement :

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2022-01-002**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de donner lecture des procès-verbaux.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Vincent Noël

**APPUYÉ DE** : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER**, tel que rédigés, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 à 18 h, celui de chacune des séances extraordinaires du 14 décembre 2021 respectivement à 18 h 30, 18 h 45 et 19 h ainsi que celui de la séance extraordinaire du 17 décembre 2021 à 8 h.

**ADOPTÉE**

**2022-01-003**

**AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA PRAIRIE-DE-LA-MAGDELEINE**

**ATTENDU** qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers, la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine (SHLM) est un organisme mandataire, et qu'à ce titre, elle peut soumettre une demande de soutien financier ponctuelle;

**ATTENDU** qu'en vertu du protocole d'entente concernant l'acquisition et la conservation d'ouvrages généalogiques entre la Ville et la SHLM, la Ville doit confirmer annuellement sa contribution financière pour l'achat de nouveaux livres;

**ATTENDU** que la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine désire souligner en 2022 ses 50 ans d'existence en proposant des activités variées et éducatives;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine

**APPUYÉ DE** : madame Karine Laroche

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 35 000 \$ à la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine pour lui permettre de poursuivre sa mission. Cette aide sera versée aux dates suivantes :

- 17 500 \$, en février 2022;
- 17 500 \$, en juin 2022.

**D'ACCORDER** également l'équivalent d'une aide financière de 5 000 \$, pour l'achat de nouveaux livres et de banques de données informatisées en généalogie. Le tout sera géré par la responsable de la bibliothèque Léo Lecavalier.

**D'ACCORDER** finalement une aide financière de 2 500 \$ applicable aux activités présentées dans le cadre du 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation de l'organisme, selon la Politique d'accréditation et de soutien aux organismes présentement en vigueur.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

**ADOPTÉE**

**2022-01-004**

**AIDE FINANCIÈRE À UNE ATHLÈTE LAPRAIRIENNE EN TRIATHLON**

**ATTENDU** que madame Maïra Carreau est une triathlète de La Prairie faisant partie de l'équipe du Québec;

**ATTENDU** que la Ville juge opportun d'encourager madame Carreau à poursuivre ses objectifs sportifs;

**ATTENDU** qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers, un soutien financier peut être accordé à un athlète laprairien faisant partie de l'équipe du Québec;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Patrick Dion

**APPUYÉ DE** : monsieur Vincent Noël

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER**, pour l'année 2022, une aide financière de 250 \$ à madame Maïra Carreau à titre de membre de l'équipe du Québec en triathlon.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

**ADOPTÉE**

**2022-01-005**

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR TENIR UNE COURSE POUR UNE LEVÉE DE FONDS DANS LES RUES ET LE SENTIER MULTIFONCTIONNEL DE LA PRAIRIE**

**ATTENDU** que madame Karine Hamel, résidente de La Prairie, désire organiser une course à pied afin d'amasser des fonds pour la Fondation canadienne des tumeurs cérébrales dans les rues et le sentier multifonctionnel de la Ville;

**ATTENDU** que la course, d'une durée de 24 heures, débutera le samedi 21 mai 2022 à 8 h;

**ATTENDU** que le départ aura lieu devant le 15, rue Charlotte-Leduc et que les coureurs parcourront une boucle de 6.7 km;

**ATTENDU** qu'une vingtaine de coureurs participeront à la course;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Karine Laroche  
**APPUYÉ DE** : monsieur Denis Girard  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la course organisée par madame Karine Hamel, laquelle se tiendra dans les rues de La Prairie et dans le sentier multifonctionnel, le samedi 21 mai 2022 à partir de 8 h, et cela pour une période de 24 heures, le tout afin d'amasser des fonds pour la Fondation canadienne des tumeurs cérébrales.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 1440-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

**DÉPÔT - RAPPORTS D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

Conformément à la *Loi sur la Commission municipale*, la greffière dépose au Conseil les rapports d'audit de la Commission municipale du Québec portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations.

**2022-01-006**

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COURRONNE-SUD POUR LES POSTES DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO)**

**ATTENDU** qu'en vertu de la *Loi sur le réseau de transport métropolitain*, les municipalités de la Couronne-Sud procèdent à la nomination de quatre (4) représentants au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (exo);

**ATTENDU** que les quatre sièges attirés au secteur de la Couronne-Sud sont vacants;

**ATTENDU** qu'en vertu de la Loi, les 40 municipalités locales de la Couronne-Sud ont le pouvoir de procéder à la désignation des membres du conseil d'administration d'exo en adoptant une résolution par leur conseil respectif qui indique les noms des candidat.es que le conseil propose en regard des postes à combler;

**ATTENDU** la transmission des quatre candidatures suivantes aux officiers de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud, et leur dépôt lors de la séance du Conseil de la Table du 30 novembre 2021 :

- Monsieur Pierre Séguin, maire de la Ville de L'Île-Perrot
- Monsieur Éric Allard, maire de la Ville de Châteauguay
- Madame Alexandra Labbé, mairesse de la Ville de Chambly
- Monsieur Mario Lemay, maire de la Ville de Sainte-Julie

**ATTENDU** que deux de ces candidatures proviennent des MRC de l'Est de la Couronne-Sud et que deux proviennent de l'Ouest, ce qui reflète le consensus de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud visant à ce que les postes de membres du conseil d'administration d'exo attirés au secteur de la Couronne-Sud soient répartis à travers l'ensemble du territoire visé;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Sylvie Major

**APPUYÉ DE** : monsieur Patrick Dion

et résolu unanimement :

**DE DÉSIGNER** les personnes suivantes pour les postes de membres du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (exo) :

- Monsieur Pierre Séguin, maire de la Ville de L'Île-Perrot
- Monsieur Éric Allard, maire de la Ville de Châteauguay
- Madame Alexandra Labbé, mairesse de la Ville de Chambly
- Monsieur Mario Lemay, maire de la Ville de Sainte-Julie

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise au secrétariat général d'exo ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud.

**ADOPTÉE**

**2022-01-007**

**APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2021-03 DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE (RAEBL)**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine

**APPUYÉ DE** : madame Sylvie Major

et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** le règlement d'emprunt numéro 2021-03 de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie (RAEBL) décrétant la réalisation de travaux correctifs sur l'usine de biométhanisation et équipements connexes au site de la station d'épuration et un emprunt de 11 630 799 \$, tel que soumis à la présente séance.

**ADOPTÉE**



**2022-01-008**

**NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU  
COMITÉ DE PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI**

**ATTENDU** qu'en vertu du règlement numéro 1344-M concernant la protection des bâtiments à valeur patrimoniale situés à l'extérieur du site patrimonial déclaré, le mandat des membres du comité est d'une durée d'un an;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Denis Girard

**APPUYÉ DE** : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

**DE NOMMER** les conseillères Sylvie Major et Marie Eve Plante-Hébert ainsi que le conseiller Vincent Noël pour agir à titre de membres du comité de protection du patrimoine bâti pour l'année 2022.

**ADOPTÉE**

**2022-01-009**

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE TOPONYMIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Julie Simoneau

**APPUYÉ DE** : madame Karine Laroche

et résolu unanimement :

**DE NOMMER** la conseillère Marie Eve Plante-Hébert et le conseiller Vincent Noël pour agir à titre de membres élus du comité de toponymie.

**DE DÉSIGNER** le directeur du Service de l'urbanisme, monsieur Frédéric Neault, pour agir à titre de secrétaire du comité.

**DE MAINTENIR** les fonctions de monsieur Gaétan Bourdages à titre de membre citoyen du comité.

**QUE** le conseiller Vincent Noël agisse à titre de président de ce comité.

**ADOPTÉE**

**2022-01-010**

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL  
SUBSTITUT AUPRÈS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE  
ROUSSILLON EST**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Karine Laroche

**APPUYÉ DE** : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

**DE NOMMER** le conseiller Vincent Noël à titre de représentant du conseil municipal substitut auprès de l'Office municipal d'habitation de Roussillon Est.

**ADOPTÉE**

2022-01-011

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU  
COMITÉ DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LA PRAIRIE**

**ATTENDU** qu'il y a lieu de remplacer un représentant du conseil municipal au comité de retraite des employés de la Ville de La Prairie;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Patrick Dion

**APPUYÉ DE** : monsieur Vincent Noël

et résolu unanimement :

**DE REMPLACER** monsieur Frédéric Galantai par madame Sylvie Major à titre de représentante du conseil municipal au comité de retraite des employés de la Ville de La Prairie à compter de ce jour.

**ADOPTÉE**

2022-01-012

**POSITION DE LA VILLE - MAINTIEN DE L'ENTENTE AVEC LA RÉGIE  
INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON**

**ATTENDU** que *l'Entente intermunicipale relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Roussillon* prend fin le 15 mars 2022;

**ATTENDU** que le maintien du statu quo quant à la méthode de calcul de répartition des contributions municipales est plus bénéfique pour la Ville de La Prairie;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine

**APPUYÉ DE** : monsieur Denis Girard

et résolu unanimement :

**QUE** la Ville de La Prairie maintienne son appui en faveur de *l'Entente intermunicipale relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Roussillon* ainsi qu'en faveur de la méthode actuelle de calcul de répartition des contributions municipales respectives.

Cette résolution abroge la résolution 2021-07-209

**ADOPTÉE**

2022-01-013

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1480-M MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1281-M CONCERNANT LE COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME**

**ATTENDU** la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021;

**ATTENDU** l'avis de motion 2021-15 donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021;

**ATTENDU** que le règlement numéro 1480-M a pour objet de modifier l'article 3.4.1 du règlement afin de spécifier que le directeur du Service de l'urbanisme peut désigner une autre personne pour agir à titre de secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

**ATTENDU** que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Vincent Noël

**APPUYÉ DE** : madame Sylvie Major

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1480-M**

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO  
1281-M CONCERNANT LE COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME

**ADOPTÉE**

**2022-01-014**

#### **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-46 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES C-212 ET H-216**

**ATTENDU** la présentation et l'adoption du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021;

**ATTENDU** l'avis de motion 2021-16 donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021;

**ATTENDU** qu'une consultation écrite a eu lieu du 17 au 31 décembre 2021, en remplacement du processus usuel de consultation;

**ATTENDU** qu'aucun commentaire n'a été reçu;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Julie Simoneau

**APPUYÉ DE** : madame Sylvie Major

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le second projet de règlement suivant :

#### **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-46**

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250  
AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES C-212 ET  
H-216

**ADOPTÉE**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1482-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1267-M PRÉVOYANT CERTAINES MESURES RELATIVES AUX ALARMES-INCENDIES NON FONDÉES EN VUE D'AMÉLIORER LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Madame Paule Fontaine présente le projet de règlement numéro 1482-M modifiant le règlement numéro 1267-M prévoyant certaines mesures relatives aux alarmes-incendies non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier la définition d'alarme non fondée ainsi que la définition de système d'alarme-incendie ainsi d'en clarifier la portée.

Le projet de règlement numéro 1482-M est déposé.

**AVIS DE MOTION 2022-01**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1482-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1267-M PRÉVOYANT CERTAINES MESURES RELATIVES AUX ALARMES-INCENDIES NON FONDÉES EN VUE D'AMÉLIORER LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Avis de motion est donné par madame Fontaine qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1482-M modifiant le règlement numéro 1267-M prévoyant certaines mesures relatives aux alarmes-incendies non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

**2022-01-015**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES SERVICES D'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE VENTILATION, DE CLIMATISATION, DE CHAUFFAGE ET D'HUMIDIFICATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

**ATTENDU** que la Ville a procédé par demande de prix avec mise en concurrence auprès de deux entreprises, pour les services d'entretien des systèmes de ventilation, de climatisation, de chauffage et d'humidification des bâtiments municipaux, pour un an, débutant le 19 janvier 2022, avec la possibilité de reconduire le contrat pour une année additionnelle;

**ATTENDU** qu'en respect de son règlement numéro 1439-M sur la gestion contractuelle et de sa politique d'approvisionnement, la Ville utilise des mesures afin de favoriser la rotation des éventuels cocontractants;

**ATTENDU** que deux soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant pour l'année 2022 (incluant les taxes)</b>	<b>Montant pour l'année 2023 (incluant les taxes)</b>
Ventilation Belle-Rive inc.	40 583,83 \$	40 583,83 \$
Les industries Perform Air inc.	55 906,59 \$	55 906,59 \$

**ATTENDU** que l'estimé pour ce contrat, pour deux ans, était de 80 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Denis Girard  
**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert  
et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour les services d'entretien des systèmes de ventilation, de climatisation, de chauffage et d'humidification des bâtiments municipaux pour un an débutant le 19 janvier 2022 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Ventilation Belle-Rive inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 40 583,83 \$, taxes incluses. La demande de prix TP-21-204, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à se prévaloir de l'option de renouvellement d'un an, le cas échéant.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer le contrat ainsi que tous les documents y afférents.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

**QUE** les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour l'année 2023, le cas échéant, soient réservées à même le budget de l'année visée.

**ADOPTÉE**

**2022-01-016**

**OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES ARBORICOLES POUR ABATTAGE D'ARBRES**

**ATTENDU** que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour services arboricoles pour abattage d'arbres;

**ATTENDU** que trois soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (incluant les taxes)</b>
Emondage S.B.P.	94 078,29 \$
Dessouchage Roussillon	187 075,84 \$
Arboriculture de Beauce inc.	231 444,70\$

**ATTENDU** que l'estimé pour ce contrat était de 200 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Vincent Noël  
**APPUYÉ DE** : monsieur Patrick Dion  
et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour services arboricoles pour abattage d'arbres au plus bas soumissionnaire conforme, soit Emondage S.B.P., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 94 078,29 \$, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres TPAO-2021-09, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer le contrat ainsi que tous les documents y afférents.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

**ADOPTÉE**

**2022-01-017**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES LOGICIELS PG SOLUTIONS**

**ATTENDU** qu'un contrat qui découle de l'utilisation d'un logiciel ou progiciel et qui vise à assurer la compatibilité avec les systèmes existants n'est pas soumis aux règles d'attribution des contrats de la *Loi sur les cités et villes*, conformément à l'article 573.3 de cette même loi;

**ATTENDU** que la Ville utilise divers logiciels de la firme PG Solutions;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Sylvie Major  
**APPUYÉ DE** : madame Julie Simoneau  
et résolu unanimement :

**DE RENOUELER**, pour l'année 2022, auprès de PG Solutions, le contrat d'entretien et soutien des applications : AccèsCité - Finances, AccèsCité - Territoire, AccèsCité - UEL, AccèsCité - PEL, ACTIVITEK ainsi que Cour municipale, au prix de 170 609,15 \$, taxes incluses.

**D'AUTORISER** le trésorier ou en son absence l'assistant-trésorier, à signer le renouvellement de ce contrat ainsi que tout document relatif à celui-ci.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

**ADOPTÉE**

**2022-01-018**

**APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**

**ATTENDU** le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 12 janvier 2022 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Sylvie Major  
**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les dépenses au montant de 3 221 716,55 \$ pour les activités financières, de 481 477,71 \$ pour les activités d'investissement et de 1 093 814,38 \$ pour les salaires.

**D'AUTORISER** le trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, sa confirmation de disponibilité de crédits budgétaires ayant été émise.

**ADOPTÉE**

**2022-01-019**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS, DE MATÉRIEL DIVERS ET D'HONORAIRES  
PROFESSIONNELS - AUTORISATION DE DÉPENSES AU FONDS DE  
ROULEMENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Karine Laroche  
**APPUYÉ DE** : monsieur Patrick Dion  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le trésorier à emprunter 565 000 \$ au fonds de roulement, et ce rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2022, aux fins d'effectuer les dépenses en immobilisations dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**D'AUTORISER** le trésorier à emprunter 250 000 \$ au fonds de roulement, et ce rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2022, aux fins de financer des honoraires professionnels à venir pour des projets en immobilisations.

**QUE** ces sommes seront remboursées sur un terme de cinq ans à compter de 2023.

**ADOPTÉE**

**2022-01-020**

**AFFECTATION D'EXCÉDENTS RÉSERVÉS SUITE À L'ADOPTION DU  
BUDGET 2022**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Vincent Noël  
**APPUYÉ DE** : madame Sylvie Major  
et résolu unanimement :

**D'APPROPRIER** une somme de 26 500 \$ de l'excédent affecté au remboursement de dette RE1135 (59-130-00-003) vers le poste 03-510-00-000.

**D'APPROPRIER** une somme de 28 270 \$ de l'excédent affecté à la publicité pour projet résidentiel (59-130-00-005) vers le poste 03-510-00-000.

**D'APPROPRIER** une somme de 22 850 \$ de l'excédent affecté aux réclamation et assurance (59-130-00-006) vers le poste 03-510-00-000.

*Extrait du PTI adopté le 14 décembre 2021*

**Dépenses 2022 financées par le fonds de roulement**

Programme - bornes électriques	30 000 \$
Programme - conversion compteur d'eau	50 000 \$
Programme - réfection lampadaires	100 000 \$
Programme - couverture wifi	15 000 \$
Programme - arbres et développement durable	215 000 \$
Programme - remplacement de mobiliers urbains	50 000 \$
Programme - sécurité et incendie	105 000 \$
	<hr/>
<b>TOTAL</b>	<b>565 000 \$</b>
	<hr/> <hr/>



**D'APPROPRIER** une somme de 27 721 \$ de l'excédent affecté aux imprévus (59-130-00-007) vers le poste 03-510-00-000.

**D'APPROPRIER** une somme de 57 000 \$ de l'excédent affecté aux projets majeurs (59-130-00-008) vers le poste 03-510-00-000.

**ADOPTÉE**

**2022-01-021**

**SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2021**

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU** que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU** que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU** que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux;

**ATTENDU** que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU** que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvée, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU** que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine

**APPUYÉ DE** : madame Karine Laroche

et résolu unanimement :

**QUE** le conseil de la Ville de La Prairie approuve les dépenses d'un montant de 5 948 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**

**2022-01-022**

**APPROBATION DE LA PROGRAMMATION RÉVISÉE POUR LES TRAVAUX TECQ 2019-2023**

**ATTENDU** la résolution numéro 2021-10-319 concernant l'engagement de la Ville dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal le 4 octobre 2021;

**ATTENDU** que le gainage sanitaire permettant de réduire les infiltrations d'eau pluviale n'est pas admissible à la subvention;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Denis Girard

**APPUYÉ DE** : monsieur Vincent Noël

et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la programmation révisée pour les travaux TECQ 2019-2023 et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux révisée jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**2022-01-023**

**RETRAIT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

**ATTENDU** l'adoption du budget municipal 2022 en date du 14 décembre 2021;

**ATTENDU** l'adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2022, 2023 et 2024 en date du 14 décembre 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Karine Laroche

**APPUYÉ DE** : monsieur Vincent Noël

et résolu unanimement :

**DE RETIRER** la demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications pour le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque dans le programme Aide au développement des infrastructures culturelles.

**ADOPTÉE**

**2022-01-024**

**EMBAUCHE D'UN GREFFIER ADJOINT AU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

**ATTENDU** que le poste de greffier adjoint est vacant;

**Bilan**

**Calcul du total des Investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2023**

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	25 604
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	8 789 125 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	12 004 435 \$
<b>Total des investissements à réaliser</b>	<b>20 793 560 \$</b>

**Investissements prioritaires**

**Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux**

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	2 305 000 \$	0 \$	2 305 000 \$
2023-2024	2 900 000 \$	0 \$	2 900 000 \$
<b>Total</b>	<b>5 205 000 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>5 205 000 \$</b>

**Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales**

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	245 000 \$	0 \$	245 000 \$
2022-2023	103 548 \$	0 \$	103 548 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>348 548 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>348 548 \$</b>

**Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout**

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	4 050 000 \$	0 \$	4 050 000 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>4 050 000 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>4 050 000 \$</b>

**Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales**

**Sommaire des coûts des travaux du MAMH**

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	2 000 000 \$	0 \$	2 000 000 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>2 000 000 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>2 000 000 \$</b>

**Sommaire des coûts des travaux du MTQ**

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	400 887 \$	0 \$	400 887 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>400 887 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>400 887 \$</b>

**Coût total des travaux – Priorités 1 à 4**

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	2 645 887 \$	0 \$	2 645 887 \$
2022-2023	6 458 548 \$	0 \$	6 458 548 \$
2023-2024	2 900 000 \$	0 \$	2 900 000 \$
<b>Total</b>	<b>12 004 435 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>12 004 435 \$</b>

Municipalité (code géographique) : La Prairie (67015)  
Programme : TECQ 2019-2023

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1167015

N° de version : 1

État du dossier : Correction

Date de transmission : 2021-10-07

---

--

**Bilan des Investissements prioritaires**

Investissements prioritaires prévus et réalisés	12 004 435 \$
Montant de la contribution gouvernementale	12 004 435 \$
Surplus/Déficits	0 \$

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux.

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
1	Remplacement du système de fabrication et injection de polymère	Usine d'eau potable de la ville (310 rue St-Ignace)	0 \$	0 \$	0 \$	150 000 \$	0 \$	150 000 \$	Ce système est actuellement désuet en fin de vie utile et sans possibilité de réparation.
2	Remplacement de trois décanteurs dynamiques	usine d'eau potable de la ville (310, rue St-Ignace)	0 \$	0 \$	0 \$	1 000 000 \$	0 \$	1 000 000 \$	Les trois décanteurs actuels ne sont plus aux normes et ils sont rendus en fin de vie utile.
3	Remplacement des média filtrants et des busettes des trois filtres de l'usine.	Usine d'eau potable de la ville (310 rue St-Ignace)	0 \$	0 \$	0 \$	400 000 \$	0 \$	400 000 \$	Leurs âges avancés et leurs caractéristiques granulométriques qui ne respectent plus les normes en vigueur.
4	Remplacement et mise aux normes du débitmètre de l'usine de filtration	Usine d'eau potable de la ville (310 rue St-Ignace)	0 \$	0 \$	0 \$	45 000 \$	0 \$	45 000 \$	Le débitmètre actuel n'est plus aux normes.
5	Ajout d'un surpresseur d'eau potable.	Au coin chemin St-José et boulevard Pompidou	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	900 000 \$	900 000 \$	Tel que le plan directeur de la ville, l'ajout d'un poste de surpression est requis en raison de faible pression observée dans les secteurs Faubourg et de l'Arrondissement, le tout dans le but d'avoir une bonne protection d'incendie.
6	Réfection de la station sanitaire Clarière III	300 Ernest-Rochette	0 \$	0 \$	0 \$	450 000 \$	0 \$	450 000 \$	La station de pompage présente plusieurs problèmes de vétustés, d'opérations, d'entretiens et de sécurité.
7	Installation de débitmètres sectoriels	plusieurs endroits à travers la ville	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 000 000 \$	2 000 000 \$	Nouveaux outils de contrôle et mesure de consommation et perte d'eau.

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
8	Remplacement de six automates de contrôle sur les stations de pompage.	Différents endroits à l'intérieur de la ville	0 \$	0 \$	0 \$	140 000 \$	0 \$	140 000 \$	Les systèmes électroniques sont en fin de vie utile et sont devenus obsolètes.
9	Installation d'un rail de levage des pompes d'eau brute	Usine d'eau potable de la ville (310 rue St-Ignace)	0 \$	0 \$	0 \$	120 000 \$	0 \$	120 000 \$	L'état actuel ne respecte pas les normes de CNESST et il faut donc ajouter un système de levage permanent.
Sous-totaux par type									
	Approvisionnement en eau potable		0 \$	0 \$	0 \$	120 000 \$	0 \$	120 000 \$	
	Distribution de l'eau potable		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 900 000 \$	2 900 000 \$	
	Traitement de l'eau potable		0 \$	0 \$	0 \$	1 595 000 \$	0 \$	1 595 000 \$	
	Traitement des eaux usées		0 \$	0 \$	0 \$	590 000 \$	0 \$	590 000 \$	
	<b>Total</b>		<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>2 305 000 \$</b>	<b>2 900 000 \$</b>	<b>5 205 000 \$</b>	

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
11	Élaboration d'un plan de gestion des débordements avec de mesure de débits	sur le territoire de la ville	0 \$	0 \$	160 000 \$	0 \$	0 \$	160 000 \$	Les coûts associés sont seulement pour les mesures correctives (état actuel de la ville) et les coûts associés aux mesures compensatoires seront retirés des coûts de l'étude.
12	Inspection et diagnostic d'égouts	Différents endroits sur le territoire de la ville	0 \$	0 \$	0 \$	103 548 \$	0 \$	103 548 \$	Inspection pour connaître l'état actuel des conduites
13	Mise à jour du plan d'intervention de la ville, incluant un plan directeur des chaussées	territoire de la ville	0 \$	0 \$	85 000 \$	0 \$	0 \$	85 000 \$	Connaissance générale de l'état de la ville au niveau de l'aqueduc, des égouts et de la chaussée.
Sous-totaux par type									
Amélioration des connaissances de l'état des Infrastructures d'eaux usées et pluviales			0 \$	0 \$	245 000 \$	103 548 \$	0 \$	348 548 \$	
Total			0 \$	0 \$	245 000 \$	103 548 \$	0 \$	348 548 \$	

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux					Total	Commentaire
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
14	Réfection (reconstruction et gainage) de conduites d'aqueducs	rue des Tulipes, chemin du Sault-Saint-Louis, rue Salaberry, rue Houde et rue de la Levée	Distribution	2 220	5	0 \$	0 \$	0 \$	2 150 000 \$	0 \$	2 150 000 \$	Reconst. Tulipes : tronçons 0309 et 0752. Gainage Sault-St-Louis : tronçons 0058 et 0794 Gainage, reconst. Salaberry : tronçons 0281, 0376, 0514, 0580, 0779 et 0887 Reconst. Houde : tronçons 0385 et 0956 Gainage, rue de La Levée tronçons 0722
16	Séparation d'un réseau unitaire	Rues Longtin et Lamarre	Collecte	344	1	0 \$	0 \$	0 \$	1 900 000 \$	0 \$	1 900 000 \$	Séparation d'un réseau unitaire en réseau séparatif. Tronçons : 1114, 1119 et 0575.
Sous-totaux par type												
			Collecte	344	1	0 \$	0 \$	0 \$	1 900 000 \$	0 \$	1 900 000 \$	
			Distribution	2 220	5	0 \$	0 \$	0 \$	2 150 000 \$	0 \$	2 150 000 \$	
			<b>Total</b>			0 \$	0 \$	0 \$	4 050 000 \$	0 \$	4 050 000 \$	

Lorsque l'astérisque (\*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%



Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
17	*reconstruction de la piscine municipale	575 rue Notre-Dame, la Prairie, JSR 5E5	0 \$	0 \$	2 000 000 \$	0 \$	0 \$	2 000 000 \$	reconstruction complète de la piscine extérieure en état de désuétude avancée et modifications à la salle mécanique pour rencontrer les normes actuelles : travaux consistent à remplacer la piscine et la pataugeoire par une piscine et des jeux d'eaux.
Sous-totaux par type									
Infrastructures sportives / récréatives			0 \$	0 \$	2 000 000 \$	0 \$	0 \$	2 000 000 \$	
Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%			0 \$	0 \$	2 000 000 \$	0 \$	0 \$	2 000 000 \$	
Total									

Priorité 4 – Voirie locale (MTQ)

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
18	*Réfection de la passerelle Charles-Péguy	au dessus de la 132, entre les rues Charles-Péguy Est et Charles-Péguy Ouest	0 \$	0 \$	400 887 \$	0 \$	0 \$	400 887 \$	Reconstruction de la surface de roulement, des gardes de corps et améliorations ponctuelles du béton.
Sous-totaux par type									
Ouvrages d'art			0 \$	0 \$	400 887 \$	0 \$	0 \$	400 887 \$	
Total			0 \$	0 \$	400 887 \$	0 \$	0 \$	400 887 \$	

Lorsque l'astérisque (\*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine  
**APPUYÉ DE** : madame Karine Laroche  
et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER** madame Marie-Pier Savard, à titre de greffière adjointe au Service du greffe et des affaires juridiques, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: greffière.

Date prévue d'entrée en fonction: le ou vers le 14 février 2022, et elle sera soumise à une période d'essai de six mois à compter de cette date.

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres.

Cette embauche est conditionnelle au résultat de la vérification des antécédents judiciaires.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

**ADOPTÉE**

**2022-01-025**

**EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE À LA MAIRIE**

**ATTENDU** que le poste d'adjointe administrative à la mairie est vacant;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Denis Girard  
**APPUYÉ DE** : madame Karine Laroche  
et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER** madame Lucie Smith, à titre d'adjointe administrative à la mairie, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: Maire.

Date prévue d'entrée en fonction: le ou vers le 25 janvier 2022 et elle sera soumise à une période d'essai de six mois à compter de cette date.

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres.

Cette embauche est conditionnelle au résultat de la vérification des antécédents judiciaires.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

**ADOPTÉE**

**2022-01-026**

**NOMINATION D'UN LIEUTENANT À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**ATTENDU** qu'un poste de lieutenant au Service de sécurité incendie sera vacant à compter du 1<sup>er</sup> février 2022;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de combler ce poste;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Karine Laroche

**APPUYÉ DE** : monsieur Patrick Dion

et résolu unanimement :

**DE NOMMER** monsieur Pier-Luc Carrier au poste de lieutenant à temps partiel au Service de sécurité incendie.

Cette nomination est faite aux conditions de la convention collective des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501 (pompiers à temps partiel).

La date prévue d'entrée en fonction est le ou vers le 1<sup>er</sup> février 2022 et il sera soumis à une période d'essai d'un an à compter de cette date.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

**ADOPTÉE**

**2022-01-027**

**FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UN OPÉRATEUR D'USINE ET ASSISTANT AUX STATIONS DE POMPAGE AU SERVICE DU GÉNIE**

**ATTENDU** que monsieur Loïc Pelletier a été embauché à titre d'opérateur d'usine et assistant aux stations de pompage au Service du génie en vertu de la résolution portant le numéro 2021-08-262 adoptée le 16 août 2021;

**ATTENDU** que monsieur Pelletier est entré en fonction le 17 août 2021;

**ATTENDU** qu'il était soumis à une période d'essai de 90 jours ouvrables se terminant le ou vers le 22 décembre 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Vincent Noël

**APPUYÉ DE** : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** à monsieur Loïc Pelletier le statut d'employé permanent au poste d'opérateur d'usine et assistant aux stations de pompage au Service du génie, aux conditions de la convention avec le Syndicat des salariés(es) municipaux de la Rive-Sud de Montréal (CSD), tel statut étant effectif rétroactivement à sa date d'embauche.

**ADOPTÉE**

**2022-01-028**

**FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE  
D'UN BRIGADIER SCOLAIRE AU SERVICE DES RESSOURCES  
HUMAINES**

**ATTENDU** que monsieur Normand Desmarais a été embauché à titre de brigadier scolaire à semaine réduite pour le Service des ressources humaines en vertu de la résolution portant le numéro 2021-06-191 adoptée le 7 juin 2021;

**ATTENDU** que monsieur Desmarais est entré en fonction le 8 juin 2021;

**ATTENDU** qu'il était soumis à une période d'essai de 90 jours ouvrables se terminant le ou vers le 10 janvier 2022;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Julie Simoneau

**APPUYÉ DE** : madame Karine Laroche

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** à monsieur Normand Desmarais le statut d'employé permanent au poste de brigadier scolaire à semaine réduite pour le Service des ressources humaines, aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4503 (employé(e)s cols blancs), tel statut étant effectif rétroactivement à sa date d'embauche.

**ADOPTÉE**

**2022-01-029**

**CHANGEMENT DE STATUT D'UN JOURNALIER AU SERVICE DES  
LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**ATTENDU** que monsieur Michel Charland occupe le poste de journalier surnuméraire au sein du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de changer le statut de monsieur Charland afin qu'il devienne employé régulier;

**ATTENDU** que ses conditions de travail seront régies par la convention collective des salariés(es) municipaux de la Rive-Sud de Montréal (CSD);

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine

**APPUYÉ DE** : monsieur Vincent Noël

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** à monsieur Michel Charland le statut de salarié régulier col bleu à temps plein au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à compter du 19 janvier 2022.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

**ADOPTÉE**

**2022-01-030**

**REFONTE DE LA POLITIQUE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

**ATTENDU** que pour être conforme aux demandes de la mutuelle de prévention, la Ville doit réviser et présenter au conseil municipal aux quatre (4) ans une politique santé et sécurité;

**ATTENDU** que la dernière mise à jour de la politique de santé et sécurité au travail date d'avril 2015;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Sylvie Major

**APPUYÉ DE** : monsieur Denis Girard

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** la politique de santé et sécurité au travail, refondue en janvier 2022, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**2022-01-031**

**ABOLITION DU POSTE DE COORDONNATEUR AUX AFFAIRES POLITIQUES**

**ATTENDU** que le poste cadre de coordonnateur aux affaires politiques a été créé le 18 janvier 2021;

**ATTENDU** que ce poste n'est plus requis dans la structure organisationnelle de la ville, et ce, notamment en raison de la taille de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Sylvie Major

**APPUYÉ DE** : monsieur Vincent Noël

et résolu unanimement :

**D'ABOLIR** le poste de coordonnateur aux affaires politiques en date du 18 janvier 2022.

**DE METTRE FIN** à l'emploi de l'employé numéro 1994 pour cause d'abolition de son poste, à compter de ce jour.

**D'ENTÉRINER** l'entente intervenue entre les parties.

**D'AUTORISER** la directrice générale a donner effet à la présente résolution.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

**ADOPTÉE**



**POLITIQUE**

**RESSOURCES HUMAINES**

**SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

*Adoptée le XXX  
en vertu de la résolution XXX*

---

Date d'entrée en vigueur : XXX

---

" Ceci est le document annexé à la résolution  
2022-01-030 pour en faire partie intégrante. "



## **POLITIQUE – RESSOURCES HUMAINES SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

La Ville de La Prairie, consciente de l'importance de ses ressources humaines dans la réalisation de sa mission, considère la protection de la santé et de la sécurité de ses employés comme une responsabilité fondamentale et une préoccupation majeure de tout instant. Elle entend gérer de façon à bâtir une culture durable de prévention en santé et sécurité au travail et à s'assurer qu'elle ait une importance comparable aux opérations et à la qualité des services offerts aux citoyens.

### **L'objectif est de prévenir la survenance de lésion professionnelle et d'assurer une bonne qualité de vie au travail.**

Pour atteindre son objectif, la Ville de La Prairie et ses dirigeants s'engagent à :

- se conformer aux dispositions prévues par les lois et règlements en matière de santé et de sécurité;
- assurer une communication efficace, autant à l'interne qu'à l'externe, avec ses employés et partenaires afin d'obtenir leur coopération et leur participation à ses démarches en matière de santé et de sécurité;
- réaliser des activités afin d'identifier, de corriger et de contrôler les risques en milieu de travail, produire un plan d'action et fournir les moyens raisonnables à leurs poursuites;
- s'assurer que les méthodes et les techniques de travail utilisées sont sécuritaires et ne portent pas atteinte à la santé physique et psychologique des employés;
- informer, former et superviser les employés afin qu'ils possèdent les habiletés et connaissances nécessaires pour effectuer leur travail en toute sécurité;
- garantir que les établissements sont équipés et aménagés de façon sécuritaire.

La performance et l'efficacité en santé et sécurité au travail ne sont possibles que par la participation et l'action de tous (ensemble du personnel, élus, bénévoles, sous-traitants, fournisseurs et visiteurs). Il est essentiel que ces derniers assument, chacun à leur niveau, leur pleine et entière responsabilité en matière de prévention des lésions professionnelles.

\_\_\_\_\_  
Nathalie Leclaire, directrice générale

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Pour le conseil de Ville

\_\_\_\_\_  
Date



## **Partage des responsabilités des intervenants en santé et en sécurité**

### **Le conseil municipal**

- intègre dans ses décisions la sécurité des employés au même titre que la sécurité des citoyens;
- facilite la prévention en octroyant les budgets nécessaires;
- s'informe des actions en prévention.

### **La Direction générale et le directeur de Service**

- connaît les enjeux en santé et en sécurité de son Service et de la Ville ainsi que les lois et règlements qui s'appliquent;
- affirme sa volonté de gérer la santé et la sécurité par des orientations claires;
- s'assure de l'intégration de la prévention dans les activités quotidiennes;
- alloue les ressources (humaines, financières et matérielles) nécessaires;
- alloue du temps pour les activités rattachées;
- suscite l'engagement des gestionnaires et des employés.

### **Le gestionnaire (niveau intermédiaire)**

- connaît les risques de son secteur d'activité;
- connaît les lois, règles et procédures qui s'appliquent et s'assure de leur respect;
- participe à l'analyse de la situation (problèmes, correctifs possibles et application);
- intègre la santé et la sécurité aux opérations;
- voit à la réalisation des activités du plan d'actions;
- transmet les préoccupations de ses subalternes à la direction;
- collabore avec les intervenants de la Ville.

### **Le Service des ressources humaines**

- détermine et s'assure de l'atteinte des objectifs en matière de santé et de sécurité;
- soutient les intervenants dans la planification et la réalisation des activités;
- sensibilise les intervenants à l'importance de la santé et de la sécurité au travail;
- s'assure de la gestion au quotidien en réparation.

### **Le comité de santé et de sécurité paritaire**

- conseille la direction dans la planification des activités;
- soutient les équipes de travail dans la réalisation des activités;
- coordonne le travail dans la réalisation du plan d'action;
- évalue la performance des activités et du système de gestion de la prévention;
- promeut la prise en charge de la prévention.

### **Chaque employé**

- respecte les règles de sécurité;
- accomplit ses fonctions de façon à ne pas s'exposer ou exposer ses collègues de travail à un risque d'accident;
- participe activement à la prévention;
- déclare rapidement toute situation ou tout événement accidentel.

2022-01-032

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE ET DES RESPONSABLES DE MISSIONS**

**ATTENDU** que la dernière mise à jour des membres de l'organisation municipale des mesures d'urgence approuvée par le conseil a été effectuée en juin 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Sylvie Major  
**APPUYÉ DE** : madame Karine Laroche  
et résolu unanimement :

**DE NOMMER** les personnes suivantes membres du comité de sécurité civile:

- Monsieur Frédéric Galantai, maire;
- Madame Nathalie Leclair, directrice générale et coordonnatrice adjointe;
- Monsieur Marc-André Breton, directeur du service de sécurité incendie et coordonnateur;
- Madame Dominique Beaumont, directrice des communications;
- Madame Myriam Hébert, directrice des ressources humaines;

**D'APPROUVER** l'organigramme montrant l'organisation municipale des mesures d'urgence et nommant les responsables des missions du plan des mesures d'urgence de la Ville, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette résolution remplace la résolution 2021-06-193.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 1ER DÉCEMBRE 2021**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

2022-01-033

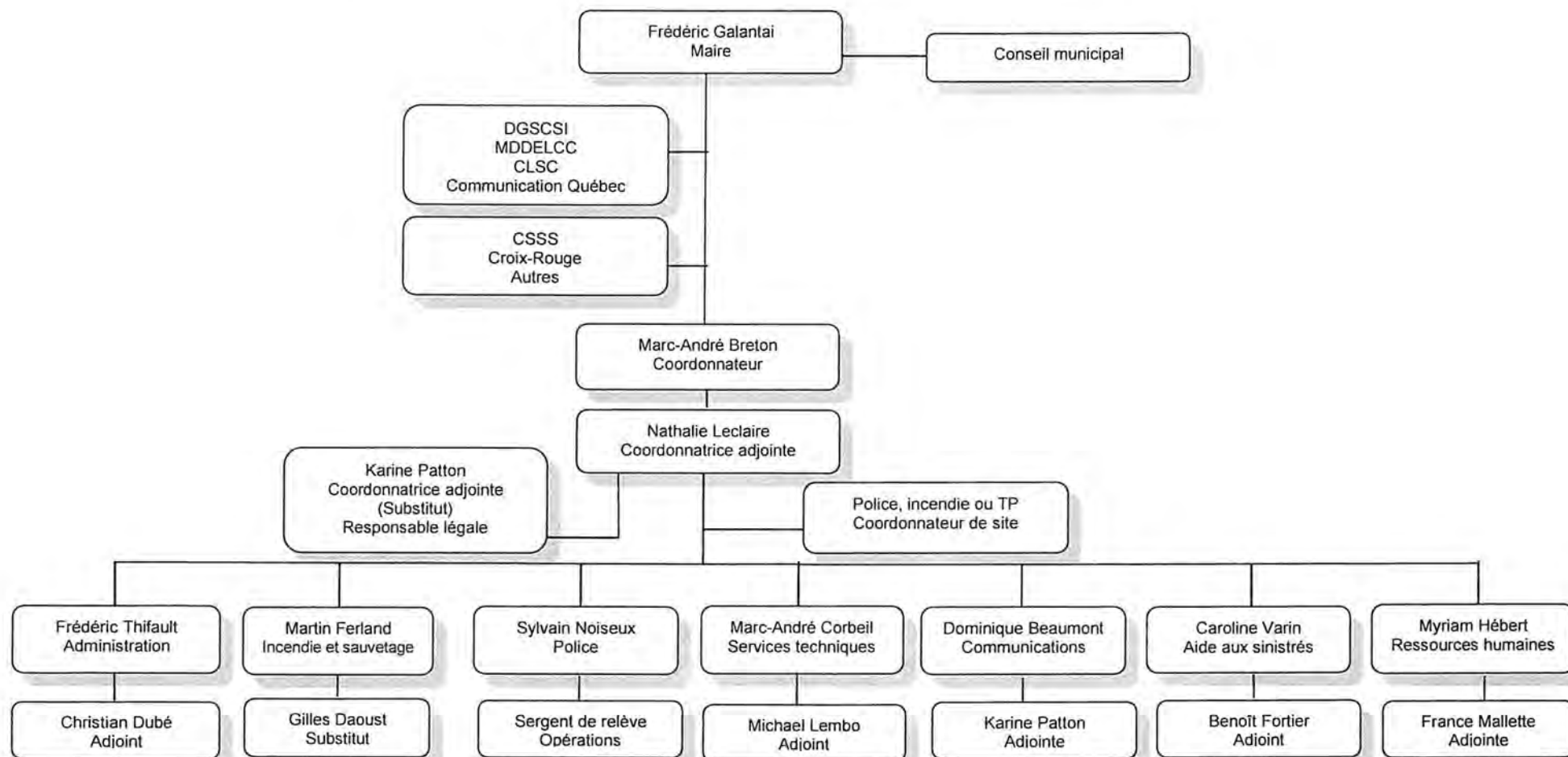
**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

**ATTENDU** que les demandes de dérogations mineures suivantes sont présentées au conseil municipal:

<b>Numéro de la dérogation mineure:</b>	2021-119
Numéro de cadastre:	1 915 220 du cadastre du Québec
Adresse civique:	553 à 557, rue Poupart
Nature et effets de la demande:	La demande de dérogation mineure vise à rendre conforme l'implantation de l'immeuble

# ORGANIGRAMME

## ORGANISATION MUNICIPALE DES MESURES D'URGENCE



" Ceci est le document annexé à la résolution  
2022-01-032 pour en faire partie intégrante. "

	<p>résidentiel existant, comprenant 3 logements aux 553 à 557, rue Poupart, selon les éléments suivants, lesquels dérogent au règlement de zonage numéro 1250 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une largeur minimale d'une allée d'accès au stationnement de 3,35 m au lieu des 6,5 m requis, selon l'article 334;</li> <li>- une largeur minimale de l'allée de circulation de 5,47 m au lieu des 6,5 m requis, selon l'article 334;</li> </ul> <p>le tout, tel que montré sur le plan du certificat de localisation préparé par Martin Lavoie, arpenteur-géomètre, daté du 29 octobre 2020.</p>
Numéro de la recommandation CCU:	2021-144

<b>Numéro de la dérogation mineure:</b>	2021-121
Numéro de cadastre:	1 915 216 du cadastre du Québec
Adresse civique:	552 à 556, rue Brossard
Nature et effets de la demande:	<p>La demande de dérogation mineure vise à rendre conforme l'implantation de l'immeuble existant, comprenant 3 logements aux 552 à 556, rue Brossard, selon l'élément suivant, lequel déroge au règlement de zonage numéro 1250 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une largeur minimale d'une allée d'accès au stationnement de 3,45 m au lieu des 6,5 m requis, selon l'article 334;</li> </ul> <p>le tout, tel que montré sur le plan de certificat de localisation préparé par Martin Lavoie, arpenteur-géomètre, daté du 6 août 2020.</p>
Numéro de la recommandation CCU:	2021-145

**ATTENDU** les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme le 1<sup>er</sup> décembre 2021;

**ATTENDU** qu'une consultation écrite a eu lieu entre le 31 décembre 2021 et le 14 janvier 2022;

**ATTENDU** qu'aucune question ou commentaire n'a été porté à l'attention du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Vincent Noël

**APPUYÉ DE :** madame Sylvie Major

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** les dérogations mineures ci-dessus mentionnées, les attendus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2022-01-034**

**DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE DU 1ER DÉCEMBRE 2021**

**ATTENDU** que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251:

<b>No PIIA</b>	<b>Adresse</b>	<b>Description</b>	<b>Recommandation CCU</b>
2021-118	320, rue Conrad-Pelletier	Projet de rénovation résidentielle	2021-146
2021-120	650, boulevard Taschereau (Les Rôtisseries Benny)	Projet d'affichage commercial	2021-147

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Vincent Noël  
**APPUYÉ DE :** madame Marie Eve Plante-Hébert  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les demandes susmentionnées et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2022-01-035**

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE ET D'UN CITOYEN DU SECTEUR DU FAUBOURG DU GOLF AU COMITÉ DE SURVEILLANCE DU DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS DE LA COMPAGNIE ÉCOSERVICES TRIA INC. POUR L'ANNÉE 2022**

**ATTENDU** que le comité de surveillance du dépôt de matériaux secs de Ecoservices Tria inc. nécessite la désignation d'un représentant de la Ville ainsi que la désignation d'un représentant des citoyens du secteur du Faubourg du golf;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Vincent Noël  
**APPUYÉ DE** : madame Sylvie Major  
et résolu unanimement :

**DE NOMMER** monsieur Guy Brossard, chef inspecteur au Service de l'urbanisme à titre de représentant de la Ville, ainsi que monsieur Laurent Caron, à titre de représentant des citoyens du secteur du Faubourg du golf, au comité de surveillance du dépôt de matériaux secs de la compagnie Écoservices Tria inc. pour l'année 2022.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

**2022-01-036**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**À 18 h 49**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine  
**APPUYÉ DE** : monsieur Patrick Dion  
et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

---

**M. Frédéric Galantai, maire**

---

**Me Karine Patton, greffière**